



---

## Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du Groupement forestier Broye-Vully

---

tenue le mercredi 3 mai 2023 à 18h40  
à la salle du Conseil communal de Grandcour

### ORDRE DU JOUR :

1. *Accueil, signature liste des présences et présentation de la Commune de Grandcour*
2. *Adoption de la révision de l'annexe aux statuts, selon l'art. 23 des statuts du Groupement forestier Broye-Vully*
3. *Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 novembre 2022*
4. *Approbation des comptes 2022*
5. *Renouvellement de la commission financière*
6. *Préavis pour l'acquisition d'un tracteur agricole transformé*
7. *Communications*
8. *Divers et propositions individuelles*

### **1. Accueil, signature liste des présences**

Le président, M. Albert Pauchard, salue les participants à l'Assemblée générale ordinaire de ce jour et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents dans la Commune de Grandcour. Il adresse des salutations particulières à :

- Mme Sylviane Gosteli, responsable Economie forestière et promotion du bois, représentante de l'Etat de Vaud
- M. Alain Lambert, collaborateur scientifique de la section forêt et dangers naturels du SFN, représentant de l'Etat de Fribourg
- la direction du GFBV représentée par MM. Crausaz et Combremont

a) Le président informe que les personnes suivantes sont excusées :

- M. Dominique Schaller, chef du Service des forêts et de la nature SFN de l'Etat de Fribourg
- Mme Camille Marion, déléguée de la Commune d'Avenches
- Mme Laurence Baliacas, déléguée de la Commune de Saint-Aubin
- Mme Monique Picilani, déléguée de la Commune de Payerne
- M. David Oguey, contremaître du GFBV et délégué du personnel

b) Liste des présences en annexe.

M. le président relève l'importance des délégués des Communes qui doivent s'excuser ou se faire remplacer, les représentants du CoDir ne pouvant pas participer aux votes de l'Assemblée générale.

M. Billieux, vice-syndic de la Commune de Vallon, prend la fonction de scrutateur.

Nombre de membres présents : 12

Nombre de voix : 33

Majorité absolue : 17 voix

L'assemblée a été convoquée en date du 13 avril 2023 par courriel. M. le président donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée présente est habilitée à délibérer.

Des remerciements sont adressés à la Commune de Grandcour qui nous fait l'amabilité de nous accueillir et la parole est donnée à M. Philippe Mayor, conseiller municipal, pour une brève présentation de la Commune. M. Combremont, garde forestier, présente les forêts de Grandcour gérées par le GFBV. M. Pauchard relève que ce membre est un important propriétaire avec 79 ha de forêts.

## **2. Adoption de la révision de l'annexe aux statuts, selon l'art. 23 des statuts du Groupement forestier Broye-Vully**

Le président explique que suite à l'adhésion de la Commune de Corcelles-près-Payerne au GFBV au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la clé de répartition a dû être revue, selon l'art. 23 des statuts. Nombre de voix porté de 48 à 50, augmentation de 1973 ha à 2010 ha de forêts gérées par le Groupement forestier. L'assemblée n'a pas de question à poser.

**La révision de l'annexe aux statuts est adoptée à l'unanimité.**

## **3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 novembre 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 novembre 2022 est adopté à l'unanimité par main levée. Remerciements adressés à Mme Alexandra Progin pour l'excellente rédaction et la tenue du procès-verbal.

## **4. Approbation des comptes 2022**

Les documents suivants ont été envoyés avec la convocation et l'assemblée a pu en prendre connaissance :

- Comptes 2022
- Rapport de l'organe de révision
- Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Maxime Corthésy, responsable financier, qui remercie la direction pour les commentaires du rapport des comptes 2022. L'année écoulée s'est avérée être « standard », sans grande catastrophe naturelle et le bénéfice dégagé permet d'envisager l'avenir de manière sereine. L'augmentation du prix des carburants, de l'énergie et des assurances a été compensée par les ventes de bois dont les prix ont été ajustés. Le budget a bien été respecté. Des remerciements sont adressés à la direction. La parole est donnée à l'assemblée et aucune question n'est posée.

Mme Walker, déléguée de la Commune de Faoug, donne lecture du rapport de la commission financière établi par les Communes de Cudrefin, Delley-Portalban et Faoug.

Le président remercie la Commission pour son travail, Mme Alexandra Progin pour la parfaite tenue de la comptabilité ainsi que la direction et M. Maxime Corthésy.

**Les comptes annuels 2022 sont acceptés, à l'unanimité, tels que présentés.**

## **5. Renouveau de la commission financière**

Le président adresse ses remerciements à la Commune de Cudrefin et son syndic, M. Richard Emmenegger, pour avoir officié à la Commission financière. Comme le veut le tournus établi par ordre alphabétique des communes, il appartient à la Commune de Gletterens de reprendre le flambeau.

La Commission financière sera constituée, pour l'exercice 2023, des communes suivantes : Delley-Portalban, Faoug et Gletterens. Cette dernière étant absente, un courrier lui sera adressé pour information.

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

## **6. Préavis pour l'acquisition d'un tracteur agricole transformé**

M. Pauchard informe que le préavis pour l'acquisition d'un tracteur agricole transformé a été joint à la convocation et l'assemblée a pu en prendre connaissance. La direction n'a pas d'informations complémentaires à communiquer.

La parole est donnée à l'assemblée. M. Rapin, délégué de la Commune de Corcelles-près-Payerne, s'enquiert de la puissance de ce tracteur qui paraît petit. M. Crausaz l'informe qu'il a moins de 200 chevaux avec la grue ; l'attention a été apportée au poids du tracteur afin de minimiser l'impact sur les sols.

Mme Sylviane Gosteli, représentante de l'Etat de Vaud, demande si le tracteur a déjà été acheté. M. Pauchard communique que le crédit est voté ce soir. M. Maxime Corthésy complète qu'il s'agit de prélever dans les liquidités du Groupement forestier. M. Raphaël Vincent, représentant de la Commune de Vully-les-Lacs, attire l'attention sur le fait qu'en achetant un plus grand tracteur les pneus seront plus importants et ainsi l'impact moindre sur les sols. L'assemblée n'a plus d'autres questions.

**Le préavis est accepté à l'unanimité par l'assemblée.** M. le président remercie pour cette décision qui permettra d'améliorer les conditions de travail de l'équipe.

## **7. Communications**

M. Pauchard informe que le 2<sup>e</sup> rapport annuel d'activité a été joint à la convocation. Il invite les membres non seulement à en prendre connaissance mais également à le diffuser largement au sein des Conseils communaux, Municipalités et services. Ceci nous aide à faire comprendre le travail et les missions du Groupement forestier. Ce rapport remplace ceux du président et du directeur lors de l'Assemblée générale.

M. Pauchard relève le départ de M. Julien Perey qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Au nom du GFBV et de ses membres, M. Pauchard le remercie vivement pour le travail accompli, particulièrement intense, durant les premières années du Groupement forestier.

Ce départ a donné lieu à une réorganisation interne, au niveau de la gestion des RH qui était du ressort de M. Perey. Après discussions, il s'avère que les gardes forestiers ne sont pas formés pour ses tâches. Ainsi, la responsabilité des RH sera reprise par Mme Alexandra Progin dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Comme indiqué dans le rapport annuel d'activité, M. Samuel Chammartin a été engagé en tant que garde forestier pour le poste laissé vacant par M. Perey. Ce dernier connaît déjà le Groupement forestier y ayant effectué deux stages l'année dernière.

Le comité, en étroite collaboration avec la direction, a décidé de soutenir cette filière de formation en engageant pour une durée déterminée de 2 ans un/e forestier/ère-bûcheron/ne et lui permette d'effectuer les modules obligatoires pour entrer à l'Ecole de Lyss. Pour ce premier engagement, notre choix s'est porté sur Mme Gwendoline Erb, âgée de 22 ans, qui termine sa formation dans les forêts du Jura vaudois et rejoindra notre Groupement forestier cet été.

Enfin, la requête de la Commune de Cudrefin faite lors de la dernière assemblée, et appuyée par courrier, n'a pas été oubliée. La question est en examen auprès du CoDir qui y répondra lors de l'assemblée d'automne.

M. Combremont, garde forestier, informe que le CoDir et la direction ont décidé de mettre sur pied un site internet. Un groupe de travail a ainsi mandaté la société RMG design de Fribourg pour élaborer ce projet. Il montre la maquette et informe que le site devrait être opérationnel durant l'automne 2023. L'idée serait de faire parvenir aux membres les documents, notamment pour les assemblées, via l'intranet du site. M. le président remercie le groupe de travail qui œuvre depuis quelques mois sur ce projet. M. Raphaël Vincent, délégué de la Commune de Vully-les-Lac, demande s'il sera possible d'y faire figurer un slide sur le comportement à adopter avec un chien en forêt. M. Combremont répond que l'idée est de faire part d'informations actualisées en fonction des saisons. M. Pauchard précise que si d'autres communes ont ce genre de préoccupations, il faudra les faire remonter au Groupement forestier.

Finalement, M. le président a le plaisir de remettre à M. Pierre-André Rapin, délégué de la Commune de Corcelles-près-Payerne, la charte du Groupement forestier.

## **8. Divers et propositions individuelles**

La parole est donnée à Mme Gosteli, représentante de l'Etat de Vaud. Cette dernière transmet les salutations de la division forêt et informe qu'un programme de soutien à la construction de bâtiments en bois vaudois a été lancé en mars 2023 et qu'il rencontre un vif succès. Les maîtres d'ouvrage qui utiliseront du bois vaudois en terres vaudoises, pourront bénéficier d'une prime correspondant à 10% de la valeur moyenne du bois utilisé. Mme Gosteli participe pour la première fois à l'Assemblée générale du Groupement forestier et s'en réjouit.

Puis, la parole est donnée à M. Lambert, représentant de l'Etat de Fribourg. Il transmet les salutations de M. Schaller, chef de service, occupé dans une autre corporation. Il explique qu'une convention-programme se déroule sur une période de 5 ans et que l'actuelle se terminera en 2024. Au début du processus, l'OFEV envoie un manuel qui règle l'attribution des subventions. Le SFN pourra faire part de ses remarques. La Motion Fässler prévoit le versement de contributions financières en 2023 et 2024 pour effectuer des coupes de sécurité dans les forêts d'accueil. Ces mesures pourront être reprises dans le manuel 2025-2028.

M. Crausaz informe que le Groupement forestier sera présent du 17 au 26 novembre 2023 dans la partie agricole du Comptoir broyard ; le 22 novembre 2023, au lieu un exposé sur la forêt et les changements climatiques.

M. le président remercie les membres pour leur confiance envers le comité et le GFBV ainsi que la direction et le CoDir pour le travail effectué tout au long de l'année. Il remercie à nouveau la Commune de Grandcour pour la salle mise à disposition ainsi que l'agape qui suivra et informe que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le 29 novembre 2023 à Montagny.

La parole n'étant plus demandée, M. le président lève la séance à 19h30.

Albert Pauchard

Alexandra Progin

Président

Secrétaire-comptable

Grandcour, le 3 mai 2023

**Annexes :**

- Liste des présences
- Révision annexe aux statuts
- PV du 23.11.2022
- Comptes 2022 et rapports
- Préavis tracteur agricole transformé